

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 01 MARS 2023

**portant nomination des membres de la commission
pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture
ouvert aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs
handicapés, au titre de l'année 2022**

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-544 du 29 mai 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de fonctionnaires relevant du ministre de la culture à certains établissements publics ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au détachement dans un corps de niveau supérieur ou de catégorie supérieure, au titre de l'année 2022, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Madame Fleur THEVENIN, attachée principale, cheffe de bureau, bureau des agents de catégorie A, sous-direction des métiers et des carrières, services des ressources humaines du ministère de la culture, est désignée en qualité de présidente de la commission pour l'accès au corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, au titre de l'année 2022.

Sont nommés membres de cette commission :

- Madame Stéphanie RICATTI, attachée principale, cheffe de bureau, bureau de l'action sociale, sous-direction des politiques et relations sociales et de l'expertise statutaire, service des ressources humaines du ministère de la culture ;
- Madame Eleonore COMPAIN-FAUST, agente contractuelle, chargée de mission, département ressources, école nationale supérieure d'architecture de Nancy.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Stéphanie RICATTI, attachée principale, cheffe de bureau, bureau de l'action sociale, sous-direction des politiques et relations sociales et de l'expertise statutaire, service des ressources humaines du ministère de la culture.

Article 3

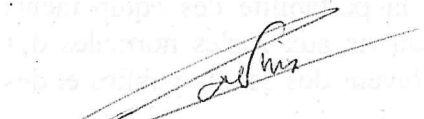
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 01 MARS 2023

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation

La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES